

Portant mise à la retraite d'un  
Officier de l'Armée Populaire  
Nationale.-

/E PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU  
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DE LA DEFENSE ET DE LA  
SECURITE.-

- VISAS:-
- VU:- La Constitution du 8 Juillet 1973 ;
  - VU:- La Loi 076/84 du 7/12/84, portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23/8/84, portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;
  - VU:- La Loi 17/81 du 16/01/81, portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
  - VU:- L'Ordonnance 1/69 du 6/2/69, modifiant la Loi 11/66 du 22/06/66, portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
  - VU:- L'Ordonnance 11/76 du 12/8/76, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18/8/70 ;
  - VU:- L'Ordonnance 2/72 du 19/01/72, portant Intégration des Services de Sécurité au sein de l'Armée Populaire Nationale ;
  - VU:- L'Ordonnance 72/224 du 26/6/72, modifiant le Décret 29/60 du 4/2/60, portant Institution d'une Caisse de retraite en République Populaire du Congo ;
- D.G.B.:-
- VU:- Le Décret 74/355 du 28/9/74, portant création du Comité de Défense ;
  - VU:- Le Décret 84/856 du 8/5/85, portant nomination du Premier Ministre ;
  - VU:- Le Décret 84/885 du 12/10/84, instituant une Indemnité Spéciale et Forfaitaire dite de fin de Carrière ;
  - VU:- Le Décret 84/887 du 28/9/84, portant Révalorisation des Pensions des Fonctionnaires Civils et Militaires de la Caisse de retraite de la République Populaire du Congo ;
  - VU:- Le Décret 84/892 du 12/10/84, modifiant le régime des Pensions des Fonctionnaires ;
  - VU:- Le Décret 84/936 du 25/10/84, portant création et Organisation du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;
- D.C.F.:-
- VU:- Le Décret 84/938 du 25/10/84, portant Organisation de la Structure du Cabinet du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;
  - VU:- Le Rectificatif n°84/1096 du 29/12/84 au Décret 84/885 du 2/10/84, instituant une Indemnité Spéciale et Forfaitaire dite de fin de Carrière ;

